

AFFAIRE N° 18

LETTRÉ de M. AFPEJEE Abdoul-Hack: classement chemin dit "DUF0UR" en chemin communal

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous donner lecture d'une lettre qui m'a été adressée par M. AFPEJEE, Conseiller Municipal relative à la prise en charge par la Commune du chemin dit "DUF0UR".

Monsieur le Maire,

Les riverains" du chemin dit "Dufour" ont des ennuis pour avoir le permis de construire et même la vente d'une parcelle de terre dans les parages, pour remplir un cahier des charges qui s'avèrent par trop excessif pour leur bourse.

En effet, le Service d'Urbanisme et de la Reconstruction exige qu'il y ait une route asphaltée ou du moins empierrée par tous les propriétaires voisins. Ce problème est par trop compliqué et les propriétaires m'ont demandé de bien vouloir essayer de faire classer ce chemin par la Commune de Saint-Denis.

La longueur de cette route est d'environ 300 mètres.

Elle est très praticable en ce moment, très plat.

Il n'est pas possible pour nous de l'améliorer dans l'immédiat, mais m'a dit le Directeur d'Urbanisme, ça pourrait se faire bien plus tard par un organisme qui en prendrait la responsabilité: Mairie, S.I.D.R. etc... à condition de fournir les garanties nécessaires.

Si jamais nous pouvons prendre à charge ou classer ce chemin l'accès de son lotissement qui se trouve en bordure de cette route on l'aménagera lors de la mise en chantier de la 2ème tranche de ses constructions à "BELLE PIERRE".

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations empressées./.

Le MAIRE fait remarquer que la lettre dont il est fait état remonte à 1959. M. AFPEJEE présent, pourra nous dire quel est le travail qui y a été fait depuis.

M. AFPEJEE: - Ce chemin dessert une <sup>quinzaine</sup> 15ème d'habitations. Le travail qui y a été fait est très sommaire.

LE MAIRE. - Je demanderai au Service des Travaux de voir ce qu'il y a à faire. Dans tous les cas, les riverains devront avoir à leur charge une partie du montant des travaux.

(+) il est fort possible qu'à notre place la SIDR se substituera pour